



L'accident sur la route d'un salarié en déplacement professionnel est « **accident du travail** ». Employeur, encadrement et délégués peuvent voir leurs **responsabilités engagées**, tant "au civil" (réparation des préjudices) qu'au pénal".

L'obligation "de résultat" en matière de protection des salariés peut **conduire l'employeur au pénal** et ... la « **faute inexcusable** » de l'entreprise être invoquée.

Jusqu'où vont responsabilités et risques juridiques pour l'employeur ? En quoi la prévention peut réduire le risque ?

Ne manquez pas de repérer, dans le cadre du congrès-salon **Préventica Rennes Grand Ouest**, la **table-ronde organisée par PSRE (*)** avec le concours d'experts et d'acteurs de la prévention (**SRE35 (**)**)

(*) Association pour « Pour la maîtrise du risque routier en entreprise »

(**) Club d'Entreprises réunissant des acteurs en prévention opérant en Ille-et-Vilaine



ACCIDENT ROUTIER D'UN SALARIÉ EN DÉPLACEMENT : QUELLES OBLIGATIONS, QUELLES RESPONSABILITÉS POUR L'ENTREPRISE ET SES DIRIGEANTS ?

mercredi 5 octobre 2016 à 14h00 - salle A
Parc Expo Rennes Aéroport (La Haie Gautrais à Bruz)

Réunion co-animée par :

- ⇒ **Gérald PLOQUIN**, Délégué PSRE
- ⇒ **Me Nolwenn QUIGUER**, Avocat (Barthélémy Avocats) au Barreau de Rennes
- ⇒ **Jean-Marie ROUSSELET**, Ingénieur Conseil en Prévention, Carsat Bretagne
- ⇒ témoignage de **Olivier BARIL** - Président de SRE35

La table ronde, composée d'acteurs faisant référence, traitera en termes pratiques du fondement des responsabilités et obligations en matière de sécurité des salariés sur la route ainsi que des « bonnes pratiques » reconnues en matière de gestion du risque routier de l'entreprise. Les questions de l'auditoire sont attendues par

Pour la bonne organisation, l'accès en est favorisé aux visiteurs se présentant avec un peu d'avance sur l'horaire (les déclarations sur le site : www.preventica.com ne constituant pas "coupe-file").

Barthélémy Avocats - www.barthelemy-avocats.com/bureau/rennes/

Carsat Bretagne - www.carsat-bretagne.fr

PSRE - www.asso-psre.com - E-mail : psre@orange.fr

SRE35 - www.sre-35.fr - E-mail : contacts@sre35.fr